



COMMUNE DE SAINT AMBREUIL

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2016 – 19 h

Présents : François DUPARAY, Suzanne D'ALESSIO, Jean-Paul LERNOUT, Jean-Paul GUYOT Sébastien SERVY, Jérémy PAPILLOT, Cédric GIRARD, Jocelyne THOMAS, Jeanne MORANVAL-VINCENT, Patrick DAVID, Nathalie GUENEAU, Tony PLASSARD Catherine JAHANNOT.

Absent(e)s excusé(e)s :

Anne-Laure MERLIN pouvoir donné à Nathalie GUENEAU

Absent(e)s : Nathalie VANHELMON

Secrétaire de séance : Jérémy PAPILLOT

Le précédent compte rendu du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Délibération n°48-2016 nouveaux statuts communauté de communes

La délibération a été prise correctement, il n'est donc pas nécessaire de la refaire.

2) Délibération salle polyvalente : demande anticipée de subvention DETR

Monsieur le Maire présente le projet du maître d'œuvre de la Société Arcad 26. Les travaux estimés dépassent le projet élaboré par l'ATP (Conseil Départemental), en raison d'une configuration des lieux optimisée et de changements dans les plans initialement prévus.

Les membres du conseil municipal se montrent très favorables à ce nouveau projet, même s'il est plus coûteux. Un emprunt peut d'ailleurs être envisagé pour pallier les dépenses.

Toutefois, il est nécessaire de commencer les travaux dès 2016, pour bénéficier d'une subvention éventuelle du Conseil Régional, et également parce que la couverture de l'existant demande à être refaite d'urgence.

Pour pouvoir commencer les travaux, il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat (au titre de la DETR) avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil solliciter l'Etat, au titre de la DETR, au taux le plus haut, pour un montant de travaux, de frais d'études et de maîtrise d'œuvre de 315 308 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant total de 315 308 €.

QUESTIONS DIVERSES

- a) **Travaux place Niepce** : trois tulipiers ont été commandés pour remplacer les trois marronniers et seront plantés en novembre.

b) **Travaux d'élagage :**

- Rue Pommarcier : les branches des chênes rouges ont pris de l'ampleur et empiètent sur les champs des agriculteurs et sur la D 406. Il sera nécessaire de les couper.
- Place Malherbe : nécessité d'élaguer certains arbres
- Sur le signalement de Cédric Girard, certains arbres le long du Champ de l'Eglise demandent aussi à être élagués

c) **Fleurissement** : Monsieur Guyot présente certains types de plantations susceptibles d'être placées dans les pots Place Malherbe. Les riverains seront contactés par Monsieur David pour avis.

d) **RIFSEPP** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un nouveau régime indemnitaire est imposé par l'Etat pour les agents communaux, ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

e) **Juva4** : La question sur l'avenir de ce véhicule avait été posée lors du précédent Conseil. Il est proposé de faire une convention avec une association (sapeurs-pompiers), le véhicule resterait propriété de la commune mais serait stocké en lieu sûr et l'association assumerait les réparations (hors pièces).

QUESTIONS DES CONSEILLERS A MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur Cédric Girard :

- s'étonne que des employés communaux travaillent le samedi.

Monsieur le Maire répond qu'il est de la responsabilité de la commune, lors de grosses manifestations (course pédestre, puces, foire aux plantes...) d'assurer la sécurité, par la mise en place de signalétique, lorsque la D 406 est barrée et déviée. (NB : Cela se fait depuis 2008).

- s'étonne que le camion de la commune soit conduit par des personnes extérieures au personnel municipal lors de certaines manifestations.

Monsieur le Maire répond que la question sera posée à l'assurance. La commune a toujours appuyé les associations lors de grosses manifestations par le prêt de matériel.

- signale que l'étang des Teppes, toujours à sec, est envahi par les ragondins.

Monsieur le Maire répond que cet étang aurait dû être nettoyé depuis longtemps, mais le nettoyer ne signifie pas pour autant pouvoir conserver un niveau d'eau suffisant. Donc il faut étudier en amont le moyen de conserver un niveau d'eau convenable. – En ce qui concerne les rats, la problématique est sur l'ensemble du village, comme sur l'ensemble du département. Pour la commune de St Ambreuil, seuls les piégeurs et chasseurs interviennent pour détruire ces animaux. Monsieur le Maire demandera aux chasseurs de s'investir davantage dans ce domaine.

Monsieur Tony Plassard

- signale la présence d'un trou très dangereux rue de l'église / place Niepce.

Monsieur le Maire explique que cette saillie est sur l'emplacement d'un tampon d'eau usée ; tous les tampons d'eaux usées de la D 406 ont été bouchés par la remise en état de la voirie par le Conseil Général il y a plusieurs années . Une réclamation leur a été faite mais il s'avère que c'est à la charge des communes de faire les travaux de remise à niveau . Il sera donc nécessaire de faire des demandes de devis pour relever les tampons des eaux usées rue de l'église, place Nièpce, rue de l'Etang....

Madame Jeanne Moranval-Vincent

- demande que la mairie intervienne pour faire entretenir un domaine privé rue de la Ferté.
- Monsieur le Maire adressera un courrier aux propriétaires.

La réunion se termine à 20 h 45.

